

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1028

30 avril 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-----------------------|--|-----------------------|
| Computer Business Center S.A. | 49329 | Iris Productions S.A. | 49300 |
| Cornelia Investment S.A. | 49298 | Jarkride SPF S.A. | 49302 |
| DB Quality Services S.à r.l. | 49312 | Jinyou Mining Investment Limited Sarl . . . | 49330 |
| DS Natura S. à r. l. | 49329 | K Manco 2 S.A. | 49299 |
| EUREPA DEV S.à r.l. | 49321 | LibertyTV.Com SA | 49305 |
| Facebook Lux | 49340 | Limbo Invest S.A. | 49303 |
| Fafe S.A. | 49309 | Linux Finance S.A. | 49307 |
| Fortrust Global | 49308 | Lion/Visor Lux 1 | 49344 |
| Galabau-Lux s.à.r.l. | 49301 | LOGOS IT Services S.A. | 49298 |
| Galabau-Lux s.à.r.l. | 49301 | MCP Private Capital Fund I | 49304 |
| Gase International S.A. | 49314 | OCM Luxembourg Coppice S.à r.l. | 49334 |
| Hansa Investment S.à r.l. | 49301 | OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l. | |
| HealthCity Luxembourg S.A. | 49299 | | 49334 |
| HOLCIM FINANCE (Luxembourg) S.A. | 49298 | Opensky S.A. | 49322 |
| Holcim US Finance S. à r.l. & Cie S.C.S. | 49302 | Peak Holdings S.à r.l. | 49331 |
| Hornet Holdings Ltd. | 49336 | POLLUXVII S.à r.l. | 49321 |
| ICG Recovery 1, 2008 S.A. | 49301 | Resource Partners Holdings III S.à r.l. | 49318 |
| ICG Recovery 2, 2008 S.A. | 49300 | Resource Partners Holdings II S.à r.l. | 49319 |
| IMC Asset Management Luxembourg S.A. | 49310 | Resource Partners Holdings IV S.à r.l. | 49317 |
| Immobilière Bascharage S.A. | 49299 | Resource Partners Holdings VI S.à r.l. | 49320 |
| Immogroup S.A. | 49327 | Resource Partners Holdings V S.à r.l. | 49316 |
| Invesco Hamburg Hotel Investment S.A. | 49300 | Rpax One S.A. | 49315 |
| | | Soparsec S.A., SPF | 49302 |
| | | Stolzburg Developpement S.A. | 49323 |
| | | Travel Ad Mix | 49305 |

Cornelia Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 119.894.

Veuillez prendre note que M. Christos CHRISTOFIDES est administrateur de catégorie A depuis le 12 septembre 2011.

Veuillez également prendre note que les adresses respectives des administrateurs de catégorie A ont changé et sont désormais les suivantes:

- Mme Daniela Veronica GUSA DE DRAGAN: 20122 Milan (Italie), 9, Via Larga;
- M. Christos CHRISTOFIDES: 10678 Athènes (Grèce), 57, Academias Street.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour CORNELIA INVESTMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013037485/17.

(130045909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

LOGOS IT Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 65.954.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 mars 2013 que:

L'assemblée accepte la démission de FIDU-CONCEPT SARL de son poste de commissaire aux comptes.

La société REVILUX S.A., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 25549, avec siège social au 17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes en remplacement jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2018.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Luc Hilger et de Monsieur Guy Lanners de leur poste d'administrateur.

En conséquence, Monsieur François Gourdon, gérant, né le 23 mars 1962 à Thouarce (France), demeurant à 4, rue Coislin F-57000 Metz (France), devient administrateur unique de la société

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013037683/17.

(130045912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

HOLCIM FINANCE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 92.528.

EXTRAIT

Il résulte du Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 22 février 2013 que:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'activités Syrdall, à L-2017 Luxembourg

Est réélu Réviseur d'Entreprises Agréé, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

- Andreas Kranz, 20 Ahornstrasse, CH-8600 Dübendorf
- Mark Schmidt, 9 Schloessliweg, CH-8044 Zürich
- François Winandy, 25 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- Christoph Kossmann, 42 Chemin des Vignes, L-5576 Remich
- Alain Rukavina, 9 rue Pierre d'Aspelt, L- 1142 Luxembourg

Sont réélus Administrateurs de la société pour une période de six années, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013037590/20.

(130046342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

K Manco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.039.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 mars 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Cedric Stebel, Administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard royal, L-2449 Luxembourg
 - Gérard Becquer, Administrateur, avec adresse au 40, Rue de la Liberté, 57710 Tressange, France
 - Patrice Lehman, Administrateur, avec adresse au 595, Avenue de Bagatelle, 13090 Aix-en-Provence, France
 - Jean-François Trontin, Administrateur de Classe A, avec adresse au 8, Allée de Montréal, 91430 Igny, France
- pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôтурant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôтурant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037625/20.

(130046382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

HealthCity Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, Auf der Hohkaul.
R.C.S. Luxembourg B 72.875.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2013

La démission de Fitness First Nederland B.V. et de Passage Fitness NV comme administrateurs de catégorie A au 31 décembre 2012 est acceptée.

Est nommé, avec effet au 1^{er} janvier 2013, comme administrateur de catégorie B:

Mr. Hendrik Johannes van der AAR né le 16 octobre 1958 à Bennebroek (NL), demeurant à Statendam 8, NL-2134 WX Hoofddorp.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Mr Eric WILBORTS est nommé administrateur de catégorie B au lieu d'administrateur de catégorie A. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037581/19.

(130046136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Immobilière Bascharage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, rue Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 167.699.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 mars 2013 à Luxembourg

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2017 comme suit:

Monsieur Thielen Marc, administrateur, avec adresse à L-9780 Wincrange, Maison 74. Monsieur Petermann Klaus, administrateur, avec adresse à Autriche, 1090 Wien, Währingerstrasse, 48.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013037606/15.

(130046186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

49300

Iris Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 25-27, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 23.916.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2013

Les actionnaires de la société IRIS PRODUCTIONS S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2013, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Jesus Gonzales,

de son poste d'administrateur de la société.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Pascal Guerrin, Directeur Général Adjoint, né le 26/06/1982 à Bourges (F), demeurant au 63 rue Condorcet 75009 Paris,

en qualité de nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, pour une durée de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

D'autre part, l'Assemblée générale décide de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

L-8287 Kehlen, 25-27, Zone Industrielle Kehlen

Pour extrait conforme

Kehlen, le 19/03/2013.

Référence de publication: 2013037618/22.

(130045925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

ICG Recovery 2, 2008 S.A., Société Anonyme de Titrification.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.383.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société en date du 14 novembre 2012 que l'Actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission d'administrateur suivant:

M. Dylan Davies, employé privé, demeurant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

2. L'administrateur suivant est nommé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013:

M. Bernard Bronckart, employé privé, né à Ougrée, Belgique, le 21 octobre 1966, demeurant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037598/17.

(130046128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Invesco Hamburg Hotel Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.392.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 19 März 2013

Die Gesellschafter der Gesellschaft haben am 19. März 2013 beschlossen,

1. Herrn Chris Curtis als Geschäftsführer mit Wirkung zum 1. Dezember 2012 abzuberufen;

2. Frau Joanna Wisniewska, 'Senior Controller', geboren am 28. Dezember 1980 in Warschau, Polen, geschäftsansässig in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L – 1855 Luxembourg, mit Wirkung zum 1. Dezember 2012 auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführerin zu ernennen;

Die Geschäftsführer Simone Schmitz und Marion Geniaux haben Ihren Geschäftssitz in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L – 1855 Luxembourg.

Référence de publication: 2013037596/15.

(130045869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

49301

ICG Recovery 1, 2008 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 141.389.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale de la société en date du 14 novembre 2012 que l'Actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission de l'administrateur suivant:

M. Dylan Davies, employé privé, demeurant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

2. L'administrateur suivant est nommé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013:

M. Bernard Bronckart, employé privé, né à Ougrée, Belgique, le 21 octobre 1966, demeurant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037597/17.

(130046127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Hansa Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 96.896.

EXTRAIT

Suite à la cession de parts sociales survenue le 18 mars 2013, Monsieur Ulf Sandmark, résidant au Storgatan 36, S-114 55 Stockholm, Suède, l'associé unique de la Société, a cédé 100 parts sociales, constituant 100% du capital social de la Société, à Elevage AB, une société de droit suédois, enregistrée auprès de Bolagsverket, sous le numéro 556791-0608, avec siège social au Storgatan 36, S-114 55 Stockholm, Suède.

Par conséquence, Elevage AB devient l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HANSA INVESTMENT S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013037585/17.

(130045920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Galabau-Lux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 5, Giällewee.
R.C.S. Luxembourg B 139.544.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013037565/10.

(130045940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Galabau-Lux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 5, Giällewee.
R.C.S. Luxembourg B 139.544.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013037566/10.

(130045949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Jarkride SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 30.082.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale, tenue en date du 23 juillet 2012,
- qu'est élu au poste de commissaire aux comptes, en remplacement de EWA REVISION S.A., son mandat se terminant
lors de l'année 2013:

* FIRELUX S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 84 589 avec siège social au 45 Avenue
J.F. Kennedy L – 9053 Ettelbrück

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013037622/16.

(130046078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Holcim US Finance S. à r.l. & Cie S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 112.666.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 février 2013 que
- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'activités Syrdall, L-2017 Luxembourg
Est réélu Réviseur d'entreprises agréé pour une durée d'une année, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée
Générale Ordinaire de 2014 statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013037584/13.

(130046341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Soparsec S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 34.585.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 19 mars 2013

Résolution:

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de la société COSAFIN S.A. en sa qualité d'Administrateur.

En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste d'administrateur:

La société JALYNE S.A.

Société Anonyme

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Représentée par M. Jacques BONNIER

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation
de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme

J. WINANDY / K. LOZIE

Président / Administrateur

Référence de publication: 2013037828/25.

(130046033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Limbo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 57.231.

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réuni une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «Limbo Invest S.A.», une société anonyme, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 103 le 4 mars 1997,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 57231.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social à concurrence de quatorze millions cinq cent trente-et-un mille soixante-et-un euros et cinquante-huit cents (14.531.061,58-EUR) pour le ramener de son montant actuel de seize millions sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent trente euros et cinquante-sept cents (16.785.230,57-EUR) à deux millions deux cent cinquante-quatre mille cent soixante-huit euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (2.254.168,99.-EUR) par apurement des pertes reportées ressortant de la situation comptable arrêté au 30 septembre 2012 à savoir quinze millions cinq cent cinquante-sept mille quatre cent quatre euros et quarante-deux cents (15.557.404,42-EUR) déduction faite des bénéfices ressortant à la même date, à savoir un million vingt-six mille trois cent quarante-deux euros et quatre-vingt-quatre cents (1.026.342,84-EUR).

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société.

3. Divers.

I. Les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II. Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital à concurrence de de quatorze millions cinq cent trente-et-un mille soixante-et-un euros et cinquante-huit cents (14.531.061,58-EUR) pour le ramener de son montant actuel de seize millions sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent trente euros et cinquante-sept cents (16.785.230,57-EUR) à deux millions deux cent cinquante-quatre mille cent soixante-huit euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (2.254.168,99.-EUR) par apurement des pertes reportées ressortant de la situation comptable arrêté au 30 septembre 2012 à savoir quinze millions cinq cent cinquante-sept mille quatre cent quatre euros et quarante-deux cents (15.557.404,42-EUR) déduction faite des bénéfices ressortant à la même date, à savoir un million vingt-six mille trois cent quarante-deux euros et quatre-vingt-quatre cents (1.026.342,84-EUR).

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale modifie le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions deux cent cinquante-quatre mille cent soixante-huit euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (2.254.168,99.-EUR) représenté par cent quatre-vingt-seize mille trois cent quatre-vingt-dix (196.390) actions sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale a été clôturée.

49304

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à neuf cent soixante euros (960,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G.NUCERA, V.PIERRU, R.CAURLA, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60862. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 07 mars 2013.

Référence de publication: 2013032430/68.

(130039662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

MCP Private Capital Fund I, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.728.

EXTRAIT

Les nouveaux associés commanditaires suivants sont admis dans la Société (les "Nouveaux Associés Commanditaires"):

- Abishai Financial Asia, Pte. Ltd, ayant le siège social a 7, Temasek Boulevard 06-02B, 038987, Singapour.
- AyersRock.Lux S.à.r.l., ayant le siège social a 11, Rue d'Orange, L-2267, Luxembourg
- Banque Internationale à Luxembourg ayant le siège social a 69, Route d'Esch, L-2953, Luxembourg
- Caribina Investments Ltd, ayant le siège social a Burleigh Manor, Peel Road, Douglas, Isle of Man, IM1 5EP
- Ruffer Illiquid Strategies Fund 2011 Limited, ayant le siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL
 - Wellspring Investments Ltd, ayant le siège social a 2 Holland Park, Singapore, 249497
 - Wood Investment Partners, L.P., ayant le siège social a 117 Manhattan Avenue, New York, NY 10025, U.S.A
 - Brian Caudwell, résident à Brooklands House, Bridge Road, Sarisbury Green, Southampton, S031 7EE, Royaume-Uni.;
 - John David Caudwell, résident à Broughton Hall, Broughton Eccleshall, ST21 6NS, Royaume-Uni
 - Kathryn Heather Caudwell, résident à The Old Rectory, Church Lane, Gawsworth, Macclesfield, Cheshire, SK11 9RJ, Royaume-Uni
 - Chen Yang Chin, résident a 29 Anguilla Park, Singapore, 239977
 - Heather Jane Frankham, résident à 83 Princess Victoria Street, Bristol, BS8 4DD, Royaume-Uni.
 - Geraldine Low Ai Ping, résident à 20 Novena Rise, Singapore, 307507
 - Michael McInerney, résident à High Trees, Leggatts Park, Great North Road, Potters Bar, Herts, EN6 1NZ, Royaume-Uni.
- Heng Chiang Meng, résident à 11 Bo Seng Avenue, Singapore, 309805
- Jonathan Paul Moulton, résident à La Falaise, Rue de la Falaise, St Martins, Guernsey, GY4 6UN
- Nicholas Packer, résident à Chemin de la Paix 3, 1802 Corseaux, Switzerland
- Philipp Dirk Schindler, résident à 3027 Barney Avenue, Menlo Park, CA 94025-5907, U.S.A.
- Roberta Smyth, résident à 37 Orchard Road, Tewin, Welwyn, Herts, AL6 0HL, Royaume-Uni.

Les Associés Commanditaires s'engagent à apporter au capital social de la Société un montant total d'un million soixante-dix-sept mille deux-cent soixante euro et soixante-quinze centimes (EUR 1,077,260.75) comme suit:

- a. Abishai Financial Asia, Pte. Ltd s'engage à hauteur de cinq mille euro (EUR 5,000);
- b. AyersRock.Lux S.à.r.l s'engage à hauteur de mille cinq cents euro (EUR 1,500);
- c. Banque internationale à Luxembourg s'engage à hauteur de vingt mille euro (EUR 20,000);
- d. Caribina Investments Ltd s'engage à hauteur de deux mille cinq cents euro (EUR 2,500);
- e. Ruffer Illiquid Strategies Fund 2011 Limited s'engage à hauteur de vingt mille euro (EUR 200,000);
- f. Wellspring Investments Ltd s'engage à hauteur de cinq mille euro (EUR 5,000);
- g. Wood Investment Partners, L.P. s'engage à hauteur de quinze mille euro (EUR 15,000);
- h. Brian Caudwell s'engage à hauteur de cent mille euro (EUR 100,000);

- i. John David Caudwell s'engage à hauteur de cinq cents mille euro (EUR 500,000);
- j. Kathryn Heather Caudwell s'engage à hauteur de cinq mille euro (EUR 5,000);
- k. Chen Yang Chin s'engage à hauteur de cinq mille euro (EUR 5,000);
- l. Heather Jane Frankham s'engage à hauteur de deux mille cinq cents euro (EUR 2,500);
- m. Geraldine Low Ai Ping s'engage à hauteur de six mille euro (EUR 6,000);
- n. Michael McInerney s'engage à hauteur de deux mille cinq cents euro (EUR 2,500);
- o. Heng Chiang Meng s'engage à hauteur de dix mille euro (EUR 10,000);
- p. Jonathan Paul Moulton s'engage à hauteur de cinq mille euro (EUR 5,000);
- q. Nicholas Packer s'engage à hauteur de deux mille cinq cents euro (EUR 2,500);
- r. Philipp Dirk Schindler s'engage à hauteur de douze mille euro (EUR 12,000);
- s. Roberta Smyth s'engage à hauteur de mille deux cents cinquante euro (EUR 1,250);
- t. European investment Fund s'engage à hauteur de cent soixante-seize mille cinq cent dix euro et 20 centimes (EUR 176,510.75);

L'ensemble des montants mentionnés ci-dessus ont été payés à la Société par les Associés Commanditaires de sorte que le capital social de la Société est d'un million sept cents cinquante-quatre mille six cent euro et soixante-quinze centimes. (EUR 1,754,600.00).

MCP Private Capital Fund I GP S.à.r.l.

Malcolm Wilson

Mandataire

Référence de publication: 2013032454/62.

(130039260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

**Travel Ad Mix, Société Anonyme,
(anc. LibertyTV.Com SA).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 91.597.

—
L'an deux mille treize, le vingt février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme «LIBERTYTV.COM SA», ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 91.597, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 46 du 21 janvier 1998. Dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du même notaire en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1275 du 26 juin 2007.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des lettres recommandées envoyées à tous les actionnaires le 11 février 2013.

Les copies de ces publications ont été déposées au bureau de l'assemblée.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent chacun sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations signées «ne varietur», seront enregistrées avec cet acte.

III. Il ressort de la liste de présence que sur les 1.230.678 actions de catégorie A et les 3.080.019 actions de catégorie B sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social, 1.230.678 actions de catégorie A et 1.826.481 actions de catégorie B, soit au total 70,765% sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire qui est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points suivants portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «Travel Ad Mix».
2. Modification des dispositions de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour refléter le changement de dénomination sociale.
3. Révocation de tous les membres du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué.
- Décharge.
4. Nomination d'un nouveau conseil d'administration.
5. Nomination d'un nouvel administrateur-délégué.
6. Révocation du réviseur d'entreprises.
- Décharge.
7. Nomination d'un nouveau réviseur d'entreprises.
8. Divers.

L'Assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Travel Ad Mix».

Seconde résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Travel Ad Mix.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de révoquer tous les membres du conseil d'administration, à savoir: LIBERTY CHANNEL MANAGEMENT & INVESTMENT COMPANY S.A., E-LASER S.A., INDUSTRIELLE DES CYTISES en abrégé CYTINDUS, GIMV, ARTS ALLIANCE, GIP UK LTD, Monsieur Robert HEVER, Monsieur Patrick BILLEBAULT, Lotfi BELHASSINE, Michel COMBES, Marc GURNAUD, Laurent VAN ASSCHE et Monsieur Philippe LHOMME.

Par vote spécial elle leur donne décharge pour leurs mandats.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de révoquer Monsieur Lotfi BELHASSINE, de son mandat d'administrateur-délégué.

Par vote spécial elle lui donne décharge pour son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer membres du conseil d'administration:

- Monsieur Lotfi BELHASSINE, chef d'entreprises, né le 29 août 1947 à Tunis, Tunisie, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, administrateur rattaché aux actions de catégorie A,
- Monsieur Marc GURNAUD, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1956 à Belfort, France, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, administrateur rattaché aux actions de catégorie B,
- LIBERTY CHANNEL MANAGEMENT & INVESTMENT COMPANY S.A, R.C.S. B numéro 91.640, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, 56 à Belfort, France, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, administrateur rattaché aux actions de catégorie A.

Cette dernière sera représentée par son représentant permanent Monsieur Lotfi BELHASSINE, chef d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée de l'année 2018.

Sixième résolution

- L'assemblée décide de nommer Monsieur Lotfi BELHASSINE, préqualifié, au poste d'administrateur-délégué, rattaché aux actions de catégorie A.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée de l'année 2018.

Septième résolution

L'assemblée décide de révoquer le réviseur d'entreprises MAZARS.

Par vote spécial elle lui donne décharge pour son mandat..

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau réviseur d'entreprises:

- SV AUDIT SERVICES S.à r.l., R.C.S. B Numéro 103.893, avec siège social à L-4963 Clémency, 9bis, rue Basse.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée de l'année 2018.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: R. Thill, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 28 février 2013. Relation: LAC/2013/9341. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédicté société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013032429/98.

(130039387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Linux Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.387.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, den fünfzehnten Januar.

Vor Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz zu Junglinster, Großherzogtum vom Luxemburg, unterzeichnet.

Ist erschienen:

Scully Ventures Corp., mit Gesellschaftssitz in Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, PO Box 1777, Belize-Stadt, Belize,

hier vertreten durch Frau Ekaterina DUBLET, Privatbeamte, beruflich wohnhaft in Junglinster,
auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht welche, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, erklärt und bittet den Notar zu beurkunden:

1. Dass die Aktiengesellschaft Linux Finance S.A., H.G.R. Luxemburg nummer B 92387, mit Sitz in 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, am 27. März 2003 vor Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, damals Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, gegründet wurde, veröffentlicht im „Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 405 vom 14. April 2003.

2. Dass das Kapital der Gesellschaft sich auf einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) beläuft, eingeteilt in dreihundertzehn (310) voll eingezahlte Aktien von je einhundert Euro (EUR 100,-).

3. Dass die Komparentin Inhaberin sämtlicher Aktien der Gesellschaft geworden ist.

4. Dass die Komparentin, in ihrer Eigenschaft als alleiniger Aktionärin, hiermit ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Dezember 2012 aufzulösen.

5. Dass die Komparentin, in ihrer Eigenschaft als Liquidator, ausserdem erklärt dass die Aktivität der Gesellschaft Linux Finance S.A. aufgehört hat, dass die alleinige Aktionärin die sämtlichen Aktiva übernimmt und dass sie als Liquidator der Gesellschaft sämtliche Passiva der Gesellschaft auszahlen wird, so dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist.

6. Dass die Komparentin sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar Entlastung erteilt.

7. Dass die Vollmachtnnehmerin die Aktien der Gesellschaft nullifizieren kann.

8. Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an den Bevollmächtigten der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 janvier 2013. Relation GRE/2013/361. Reçu soixantequinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013032413/42.

(130039576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Fortrust Global, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.196.

L'an deux mille treize, le quatre mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale de la société anonyme «FORTRUST GLOBAL» inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.196,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 943 du 05 mai 2010.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Frédéric LECLERCQ, dirigeant de sociétés, avec adresse à L-1710 Luxembourg 47, rue Paul Henkes.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

et l'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressé et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions de la Société d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.

V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Modification de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet social comme suit:

«La Société a pour objet le conseil et l'assistance dans le domaine économique et fiscal au sens le plus large du terme, de même que toutes prestations de service liées à la constitution, l'organisation, la restructuration, le rapprochement et la mise en commun de tous commerces, entreprises et structures sociétaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société aura pour activité également la tenue de la comptabilité, livres comptables et tous travaux comptables et fiscaux y rattachés, tous services administratifs, de bureau et de secrétariat ainsi que toutes prestations administratives et de gestion en matière de droit social.

La société a pour objet par ailleurs la prise de participation dans des sociétés de personnes et de capitaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour les besoins du développement et de l'accomplissement de son objet social.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la création, la détention, la vente, la mise en valeur de droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur, tous brevets, sources informatiques, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles.

La société pourra faire en général, toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

VI. Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé le point précité de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première et Unique résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet social afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 4. La Société a pour objet le conseil et l'assistance dans le domaine économique et fiscal au sens le plus large du terme, de même que toutes prestations de service liées à la constitution, l'organisation, la restructuration, le rapprochement et la mise en commun de tous commerces, entreprises et structures sociétaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société aura pour activité également la tenue de la comptabilité, livres comptables et tous travaux comptables et fiscaux y rattachés, tous services administratifs, de bureau et de secrétariat ainsi que toutes prestations administratives et de gestion en matière de droit social.

La société a pour objet par ailleurs la prise de participation dans des sociétés de personnes et de capitaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour les besoins du développement et de l'accomplissement de son objet social.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la création, la détention, la vente, la mise en valeur de droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur, tous brevets, sources informatiques, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles.

La société pourra faire en général, toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1200), sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: F. Leclercq, G. Saddi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mars 2013. Relation: LAC/2013/10277. Reçu soixantequinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédicté société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013033589/88.

(130040939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Fafe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5680 Dalheim, 20, rue Kettengaass.

R.C.S. Luxembourg B 174.790.

—
L'an deux mille treize, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Candido ANTUNES FERNANDES, indépendant, née le 24 mai 1971 à Clermont-Ferrand (France), demeurant à L-4680 Dalheim, 20, rue Kettengaass.

Lequel comparant, ayant figuré erronément sous «Antunes Fernandes CANDIDO», est le seul est unique actionnaire de la société anonyme «FAFE SA» (ci-après la «Société»), établie et ayant son siège social à L-5680 Dalheim, 20, Rue Kettengaass, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution qui suit:

Unique résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'objet social de la société et modifie l'article 2 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à ses actionnaires, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation».

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: C. ANTUNES FERNANDES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2013. Relation: LAC/2013/9000. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013033582/43.

(130041049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

IMC Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.502.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty eighth day of January.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IMC Asset Management B.V., a company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at 361, Strawinskyalaan, WTC D-Tower, 1077 XX, Amsterdam, The Netherlands (the Sole Shareholder), holding all the shares of IMC Asset Management Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-147.502 (the Company), incorporated on 29 July 2009 pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1675, on 1 September 2009.

here represented by Géraldine Nucera, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 27 December 2012.

Said proxy is attached to the deed received by the undersigned notary dated on 28 December 2012, number 2133 of our Répertoire, registered on 31 December 2012, relation LAC/2012/63258, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 24 January 2013.

The Sole Shareholder, represented as above, and holding all the registered shares in issue in the Company representing the subscribed Share Capital, can request the undersigned notary to record the following:

The Company's articles of incorporation were amended last by deed of the undersigned notary on December 28, 2012, not yet published in Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Deed").

The Sole Shareholder, acting in its capacity, requires the undersigned notary, in complement of the predicted deed dated on December 28th, 2012 (L130015599), the following resolutions to reflect dispositions subdued and approved by the "Commission de Surveillance du Secteur Financier"

Accordingly, the first resolution is completed as follows:

"The Sole Shareholder acknowledges the loss of more than half of the share capital of the Company but decides to continue the Company in existence as permitted by article 100 of the Law".

The Sole Shareholder, acting in its capacity, also requires the undersigned notary, to take the following resolution in order that this is the fourth resolution of predicted Deed:

"The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the Newly Issued Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities)".

The effects of the present act begin on December 28th, 2012.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit janvier.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

IMC Asset Management B.V., une société constituée et existante sous les lois des Pays-Bas, avec siège social au 361, Strawinskylaan, WTC D-Tower, 1077 XX, Amsterdam, Pays Bas (l'"Actionnaire Unique), détenant toutes les actions de IMC Asset Management S.A., une société anonyme ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-147.502 (la Société), constituée le 29 juillet 2009 suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1675 du 1^{er} septembre 2009.

ici représentée par Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé en date du 27 décembre 2012.

laquelle procuration est annexée à l'acte modificatif en date du 28 décembre 2012 reçu par le notaire instrumentant, numéro 2133 de notre répertoire, enregistré à Luxembourg en date du 31 décembre 2012, relation LAC/2012/63258, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg en date du 24 janvier 2013.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, détenant toutes les actions nominatives représentatives du capital social, peut requérir le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (l'"Acte").

La comparante, es-quality qu'elle agit, requiert le notaire d'acter, en complément au prédit acte en date du 28 décembre 2012 (L130015599), les résolutions suivantes afin de refléter les dispositions soumises et approuvées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier:

En conséquence, la première résolution est complétée comme suit:

«L'actionnaire unique constate la perte de plus de la moitié du capital social et décide de continuer la Société existante comme permis par l'article 100 de la Loi».

La comparante, es-quality qu'elle agit, a encore requis le notaire instrumentant d'adopter la résolution suivante, à titre de quatrième résolution du prédict acte:

«L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précédent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions Nouvellement Emises dans le registre des actionnaires de la Société, et d'accomplir toute formalité y relative (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes)».

Les effets du présent acte débutent le 28 décembre 2012.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4467. Reçu 12.-€ (douze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 08 février 2013.

Référence de publication: 2013033650/91.

(130040862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

DB Quality Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 175.728.

STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Madame Huguette PLUCINSKI, retraitée, née à Hagondange (France), le 17 février 1937, demeurant à F-57330 Hagondange (France), 9, rue du Maréchal Foch,

ici représentée par Monsieur Philippe DILLMAN, employé, demeurant à F-57190 Florange, 28, rue de Longwy, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, en date du 22 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, es-quality qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «DB Quality Services S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Sandweiler.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le nettoyage de locaux et toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cette activité.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes autres sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et prêter tous concours aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés qu'elle. Plus précisément, elle pourra se porter garante, donner des cautions pour compte d'autres sociétés du groupe dont elle fait partie.

De manière générale, elle peut prendre toutes mesures de sauvegarde et faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associée unique Madame Huguette PLUCINSKI, demeurant à F-57330 Hagondange (France), 9, rue du Maréchal Foch, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Art. 6. Tant que la société compte un associé unique, celui-ci est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'associée unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la deuxième rôle société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,

- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 950,- €.

Décisions de l'associée unique

Et à l'instant l'associée unique, telle que représentée, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg.

- 2.- Sont nommés pour une durée indéterminée:

- gérant technique: Monsieur Philippe DILLMAN, employé, né à Thionville (France), le 9 janvier 1971, demeurant à F-57190 Florange, 28, rue de Longwy,

- gérant administratif: Madame Huguette PLUCINSKI, retraitée, née à Hagondange (France), le 17 février 1937, demeurant à F-57330 Hagondange (France), 9, rue du Maréchal Foch.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants technique et administratif.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Dillman, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 février 2013. Relation: LAC/2013/9273. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 mars 2013.

Référence de publication: 2013033542/111.

(130041045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Gase International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 103.286.

L'an deux mille treize, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'**«Assemblée Générale»**) des actionnaires de la société «**GASE INTERNATIONAL S.A.**» (la **«Société»**), une société anonyme établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.286, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le **«Mémorial C»**), numéro 1236 du 2 décembre 2004. Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés dès lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Madame Amélie BURUS, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Anna HERMES, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

A) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article deux des statuts de la Société. Insertion de la possibilité pour le conseil d'administration de transférer le siège à l'intérieur de la commune.

2. Modification du premier alinéa de l'article six, du premier alinéa de l'article douze, la deuxième phrase de l'article seize et suppression de la deuxième phrase de l'article onze des statuts de la Société pour mise en conformité avec la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

4. Remplacement de Monsieur Romain Thillens et de Monsieur Rodolphe Hill par Monsieur Philippe Richelle et Monsieur Marc Libouton comme nouvelles administrateurs de la Société.

5. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat. De plus, l'Assemblée Générale décide de formaliser le pouvoir donné au conseil d'administration (ou à l'administrateur unique, le cas échéant) de transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

En conséquence, le premier et le deuxième alinéa des statuts de la Société sont modifiés, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.»

Art. 2. (deuxième alinéa). «Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra transférer son siège social en tout autre lieu de la commune et pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article six, premier alinéa et l'article douze, première phrase des statuts de la Société. Ces articles auront désormais la teneur suivante:

Art. 6. (premier alinéa). «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 12. (premier alinéa). «Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.»

Art. 16. (deuxième phrase). «Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'Assemblée Générale décide de supprimer la deuxième phrase de l'article onze des statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter les démissions de Messieurs Romain Thillens et Rodolphe Hill de leurs postes d'administrateurs de la Société avec effet immédiat et leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats.

L'Assemblée Générale décide de nommer Messieurs Philippe Richelle et Marc Libouton, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, comme nouveaux administrateurs de la Société à partir de ce jour. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, A. BURUS, A. HERMES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 février 2013. Relation: EAC/2013/1585. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013033611/82.

(130041279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

R Pax One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 159.285.

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de février,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée RPAX ONE S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.285, constituée suivant acte notarié en date du 25 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1118 du 26 mai 2011.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 4 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2531 du 19 octobre 2011.

L'assemblée est ouverte à 14.49 heures sous la présidence de Monsieur Philippe Bintner, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Barbara Allen, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013;

2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 2.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14.54 heures.

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Bintner, B. Allen, R. Ballmann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 février 2013. REM/2013/271. Reçu soixantequinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013032581/59.

(130039586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Resource Partners Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 159.673.

—
L'an deux mille treize, le vingt-deux février,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Resource Partners GP Limited, en tant que General Partner de Resource Eastern European Equity Partners I-A, L.P. et Resource Eastern European Equity Partners I L.P. (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Philippe Bintner, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7 rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 8 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Resource Partners Holdings V S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9a, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 159673, constituée suivant acte notarié en date du 9 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1255 du 10 juin 2011.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 24 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2610 du 27 octobre 2011.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, l'article 2.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg)."

Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).»

Dont acte, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Bintner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 février 2013. REM/2013/286. Reçu soixantequinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013032558/44.

(130039589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Resource Partners Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 156.605.

—
L'an deux mille treize, le vingt-deux février,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Resource Partners GP Limited, en tant que General Partner de Resource Eastern European Equity Partners I-A, L.P. and Resource Eastern European Equity Partners I L.P. (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Philippe Bintner, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7 rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 8 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Resource Partners Holdings IV S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9a, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 156605, constituée suivant acte notarié en date du 27 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2755 du 15 décembre 2010.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 27 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 977 du 12 mai 2011.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, l'article 2.1. des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg)."

Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).»

Dont acte, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé; P. Bintner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 février 2013. REM/2013/285. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013032557/44.

(130039588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Resource Partners Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 156.604.

—
L'an deux mille treize, le vingt-deux février,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Resource Partners GP Limited, en tant que General Partner de Resource Eastern European Equity Partners I-A, L.P. and Resource Eastern European Equity Partners I L.P. (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Philippe Bintner, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 8 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Resource Partners Holdings III S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9a, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 156604, constituée suivant acte notarié en date du 27 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2754 du 15 décembre 2010.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 27 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 964 du 11 mai 2011.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, l'article 2.1. des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg)."

Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).»

Dont acte, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Bintner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 février 2013. REM/2013/284. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013032556/44.

(130039587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Resource Partners Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 156.251.

—
L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de février,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée Resource Partners Holdings II S.à r.l. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.251, constituée suivant acte notarié en date du 11 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2588 du 26 novembre 2010.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 18 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 822 du 28 mars 2012.

L'assemblée est ouverte à 14.35 heures sous la présidence de Monsieur Philippe Bintner, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7 rue Lou Hemmer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Barbara Allen, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rebecca Ballmann, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 fevrier 2013;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 2.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14.40 heures.

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Bintner, B. Allen, R. Ballmann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 février 2013, REM/2013/282. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013032555/61.

(130039584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Resource Partners Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 166.825.

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de février,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie
l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée Resource Partners Holdings VI S.à r.l. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.825, constituée suivant acte notarié en date du 26 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 779 du 23 mars 2012.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 23 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1658 du 2 juillet 2012.

L'assemblée est ouverte à 14.42 heures sous la présidence de Monsieur Philippe Bintner, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7 rue Lou Hemmer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Barbara Allen, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1728 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 fevrier 2013;

2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 fevrier 2013.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 2.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14.47 heures.

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Bintner, B. Allen, R. Ballmann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 février 2013, REM/2013/283. Reçu soixantequinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013032559/60.

(130039585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

**EUREPA DEV S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. POLLUXVII S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 173.905.

—
L'an deux mille treize, le huit février,
par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Philippe VERGELY, PDG de société, demeurant au 39, boulevard de Montmorency, F-75016 Paris,
ici représenté par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 6 février 2013,

2. Madame Marie-Noëlle REYNAUD-DESHAYES, épouse VERGELY, sans profession, demeurant au 39, boulevard de Montmorency, F-75016 Paris,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, prénommé,
spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 6 février 2013.

Les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société POLLUXVII S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 173905, a été constituée le 12 décembre 2012 suivant acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»); et

- Qu'ils sont les deux seuls associés de la Société;

Tout ceci ayant été déclaré, les comparants, représentés comme dit ci-avant, détenant cent pour cent (100%) du capital de la Société, ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la Société de «POLLUXVII S.à r.l.» en «EUREPA DEV S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination EUREPA DEV S.à r.l. qui est régie par les présents statuts et les dispositions légales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. PONSARD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 février 2013. Relation: LAC/2013/7194. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013032544/48.

(130039870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Opensky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.071.

—
L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-SIX FEVRIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée «OPENSKY SA», ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 1, Avenue de la Gare, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B163071,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 5 août 2011, publié au Mémorial C n°2510 du 18 octobre 2011, page 120461,

avec un capital social actuel fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31 (trente-et-un euros) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Chantal KULAS, clerc d'avoué, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Josette MOLITOR, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Chantal KULAS, préqualifiée.

Madame le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varieront, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appartient de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle à 95, Avenue Grande-Duchesse Charlotte - L-3441 Dudelange et modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts de la société.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime la décision suivante:

Unique résolution

L'assemblée des actionnaires décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 95, Avenue Grande-Duchesse Charlotte - L-3441 Dudelange et décide de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 2. Première phrase. Le siège social de la société est établi à Dudelange.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des pressentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. KULAS, J. MOLITOR, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 04 mars 2013 Relation: RED/2013/328. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 mars 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013032501/50.

(130039229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Stolzburg Developpement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.723.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "YES EUROPE", établie et ayant son siège social à Luxembourg, 32, avenue Monterey, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 150454, ici représentée par son gérant, Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Laquelle comparante a, par son représentant, requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "STOLZBURG DEVELOPPEMENT S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties. Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société a également pour objet l'acquisition, la cession, la mise en location et l'administration de ses propres biens mobiliers et immobiliers.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois, l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires

Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires se tiendra le 4^e Lundi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télifax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télifax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société est valablement engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou, lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, par sa seule signature. La Société sera également valablement engagée par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique YES EUROPE prédésignée, et représenté comme dit ci-avant, et libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par le souscripteur prédict moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-

EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant prédestiné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la loi et les présents statuts Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, né le 12 juillet 1959 à Saint-Mard (B), demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est nommé administrateur unique de la société.
- 3) GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l., la société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 109.939, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.
- 5) L'adresse du siège social de la Société sera établie à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Luc JOURDON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mars 2013. Relation GRE/2013/1017. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013033881/215.

(130040980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Immogroup S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 60.832.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 141.728.

—
L'an deux mille treize, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant au nom et pour compte de la société «IMMOGROUP S.A.», une société anonyme ayant siège social au 8 rue Philippe II Luxembourg L-2340 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 août 2008, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 2450 du 7 octobre 2008,

immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141728 (ci-après la «Société»).

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 décembre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Une copie des Résolutions en date du 25 janvier 2013 («Résolutions») restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, agissant comme ci-avant a requis le notaire d'instrumenter d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 5 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2450 du 7 octobre 2008.

2. L'article 5 des Statuts a la teneur suivante suivant acte reçu le notaire instrumentant en date du 5 décembre 2013 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

«La Société a un capital émis de quarante-huit millions quatre cent trente-deux mille euros (48.432.000,- EUR) représentée par quatre cent quatre-vingt-quatre mille trois cent vingt (484.320) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune; entièrement libérées.

Le capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté à quarante-trois millions deux cent soixante-seize mille euros (43.276.000,- EUR) qui sera représenté par quatre cent trente-deux mille sept cent soixante (432.760) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

4. Le Conseil d'Administration, dans les Résolutions précitées, a décidé dans les limites du capital autorisé, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze millions quatre cent mille euros (12.400.000,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de quarante-huit millions quatre cent trente-deux mille euros (48.432.000,- EUR) à soixante millions huit cent trente-deux mille euros (60.832.000,- EUR) par l'émission de cent vingt-quatre mille (124.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, au Souscripteur "Happy Family I S.C.A." comportement «IMMOGROUP», une société en commandite par actions, société de Titrisation, ayant son siège social au 8 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre au Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 151121 désigné dans les Résolutions (le «Souscripteur»),

5. Les cent vingt-quatre mille (124.000) actions nouvelles émises ont été intégralement souscrites par le Souscripteur désigné dans les prédictes Résolutions, et libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) par apport en numéraire, de sorte que la somme de trois millions cent mille euros (3.100.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifiée au notaire instrumentant qui le constate.

Etant donné la libération partielle, les actions sont et resteront nominatives jusqu'à leur entière libération.

6. Suite à la prédictive augmentation du capital social de la Société, la comparante a requis le notaire instrumentant de modifier le premier alinéa et le second alinéa de l'article 5 des Statuts pour avoir la teneur suivante:

« Art. 5 Capital social (1^{er} alinéa). La Société a un capital émis de soixante millions huit cent trente-deux mille euros (60.832.000,- EUR) représentée par six cent huit mille trois cent vingt (608.320) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé:

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trente millions huit-cent soixante-seize mille euros (30.876.000,- EUR) qui sera représenté par trois cent huit mille sept cent soixante (308.760) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.»

7. Le Conseil décide à l'unanimité qu'aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le pourcentage devant être indiqué sur le formulaire de réquisition est calculé sur la base du montant du capital social effectivement libéré à savoir 51.532.000,- EUR (cinquante et un millions cinq cent trente-deux mille euros), correspondant à 515.320 (cinq cent quinze mille trois cent vingt) actions, divisé par le capital social actuel de 60.832.000,- EUR (soixante millions huit cent trente-deux mille euros) multiplié par cent ce qui donne un pourcentage de 85% (quatre-vingt-cinq pour cent).

Ce pourcentage doit faire l'objet d'une publication afin de refléter le capital social effectivement libéré.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à cinq mille cent euros (5.100,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27/02/2013. Relation: LAC/2013/8995. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013032382/88.

(130039336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Computer Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 35.000.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2013

Première résolution.

L'Assemblée Générale constate que le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué, et du commissaire aux comptes est venu à échéance.

Deuxième résolution.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs de la société:

- Monsieur Daniel SANTARINI, administrateur, demeurant à L-4879 LAMADELAINE 79 rue de la Montagne
- Monsieur Germain JUNG, administrateur, demeurant à L-3265 BETTEMBOURG 10 op Fanknacker
- Monsieur Jean-Paul JACOBY, administrateur-délégué, demeurant à L-4397 PONTPIERRE 19 am Bockelsfeld.

L'Assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, la Société Luxembourgeoise de Révision Sarl, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246 rue de Beggen.

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2019.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

SANTARINI Daniel / JUNG Germain / JACOBY Jean-Paul.

Référence de publication: 2013037483/25.

(130045989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

DS Natura S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.242.

Par résolutions prises en date du 11 décembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet immédiat
2. Nomination de Chafaï Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037499/15.

(130046443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Jinyou Mining Investment Limited Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.818.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of January,
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Jinchuan Group (HongKong) Resources Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at 89 Queensway, Room 4105, 41/F, Tower 2, Lippo Center, Hong Kong, registered with the Registrar of Companies for Hong Kong under number 1371391, duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the "Sole Shareholder").

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of JINYOU MINING INVESTMENT LIMITED SÀRL, with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 156818 (the "Company");

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, on November 12, 2010, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 135 on January 24, 2011, lastly amended pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, prenamed, dated May 3, 2011, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 1739 on August 1, 2011;

- the Company's capital is set at seven hundred and fifty thousand Euros (EUR 750,000) represented by seven hundred and fifty thousand (750,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un janvier,
par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Jinchuan Group (HongKong) Resources Holdings Limited, une société constituée sous le droit de Hong Kong, ayant son siège social au 89 Queensway, Room 4105, 41/F, Tower 2, Lippo Center, Hong Kong, immatriculée au Registre du

Commerce de Hong Kong sous le numéro 1371391, ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé Associé Unique»).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, existant sous la dénomination JNYOU MINING INVESTMENT LIMITED SÀRL, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156818 (la «Société»);

- la Société a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire résidant à Rambrouch, en date du 12 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 135 en date du 24 janvier 2011, dernièrement modifié par acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, prénommé, en date du 3 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial C numéro 1739 le 1^{er} août 2011;

- le capital social de la Société est fixé à sept cent cinquante mille Euros (750.000 EUR) représenté par sept cent cinquante mille (750.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune;

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 février 2013. Relation: EAC/2013/1712. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032391/98.

(130039433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Peak Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.493.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

John COLLERAN, lawyer, professionally residing in Howald, acting by virtue of resolutions taken by the board of managers (the "Board of Managers") of Peak Holdings S.à r.l. on 20 March 2012 (the "Board Resolutions"), copy of said resolutions after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will be annexed to this document to be filed together with the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I. The company "Peak Holdings S.à.r.l." is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.493, incorporated by deed of Maître Edouard DELOSCH, notary, then residing in Rambrouch, on 27 October 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3116 of 19 December 2011 (the "Company").

II. According to Article 5 of the articles of incorporation of the Company, the subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand and six hundred GBP (GBP 12,600) divided into ten thousand and five hundred (10,500) Class A Shares (as defined below), and two thousand one hundred (2,100) Class B Shares (as defined below).

The Company has an authorised share capital, including the issued share capital, of eighteen thousand seven hundred and fifty GBP (GBP 18,750) represented by fourteen thousand two hundred and fifty (14,250) ordinary class A shares having a nominal value of one GBP (GBP 1) each (the "Class A Shares") and four thousand and five hundred (4,500) class B shares having a nominal value of one GBP (GBP 1) each (the "Class B Shares").

The Board of Managers is authorised for a period of five years from the date of publication of the notarial deed recording the incorporation of the Company to increase from time to time the subscribed capital of the Company within the limits of the authorised capital and in accordance with the terms of any shareholders agreement entered into by the shareholders from time to time, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, provided however that any issuance of new shares to a non-shareholder requires the prior approval of shareholders representing three-quarters of the share capital. The new shares with or without share premium may be paid up in cash or by contribution-in-kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 of the articles of the incorporation in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III. Pursuant to this authorisation, on March 20, 2012 the Board of Managers has decided to, following receipt by the Company of the Second Subscription Amount (as defined below) and the Third Subscription Amount (as defined below) aggregating to an amount of five hundred and thirty five thousand GBP (GBP 535,000) in cash, increase the share capital of the Company by an amount of two thousand and four hundred GBP (GBP 2,400) to bring it from its present amount of twelve thousand and six hundred GBP (GBP 12,600) divided into ten thousand, five hundred (10,500) Class A Shares, and two thousand, one hundred (2,100) Class B Shares to fifteen thousand GBP (GBP 15,000) by the issue of two thousand and four hundred (2,400) new Class B Shares having a nominal value of one GBP (GBP 1) each.

The two thousand and four hundred (2,400) new Class B Shares have been subscribed by LGT Group Foundation and fully paid up by contribution in cash of two hundred and thirty five thousand GBP (GBP 235,000) (the "Second Subscription Amount") and a further contribution in cash of three hundred thousand GBP (GBP 300,000) (the "Third Subscription Amount"). The aggregate of the share premium received by the Company following receipt of the Second Subscription Amount and the Third Subscription Amount amounts to five hundred and thirty two thousand and six hundred GBP (GBP 532,600).

Evidence of the aforementioned payment in the amount of five hundred and thirty five thousand GBP (GBP 535,000) has been given.

IV. According to the powers granted to the Board of Managers by Article 5 of the articles of incorporation of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided by the Board of Managers as mentioned in this deed and as further set out in the Board Resolutions, the paragraph 5.1 of Article 5 of the articles of incorporation of the Company shall be amended to be worded as follows:

"Art. 5.

5.1 The subscribed share capital is set at fifteen thousand GBP (GBP 15,000) divided into ten thousand and five hundred (10,500) Class A Shares (as defined below) and four thousand and five hundred (4,500) Class B Shares (as defined below)."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille douze, le vingt-et-un novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

John COLLERAN, juriste, demeurant professionnellement à Howald, agissant en vertu des résolutions prises par le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») de Peak Holdings S.à r.l. en date du 20 mars 2012 (les «Résolutions»), copie de ces résolutions après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné d'acter que:

I. - La société «Peak Holdings S.à r.l.» est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.493, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire, alors de résidence à Rambrouch, en date du 27 octobre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3116 en date du 19 décembre 2011 (la «Société»).

II. - Selon l'article 5 des statuts de la Société, le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille six cents GBP (GBP 12.600) divisé en dix mille cinq cents (10.500) Parts Sociales de Classe A (telles que définies ci-après), et deux mille cent (2.100) Parts Sociales de Classe B (telles que définies ci-après).

La Société a un capital social autorisé, y compris le capital social émis, de dix-huit mille sept cent cinquante GBP (GBP 18.750) représenté par quatorze mille deux cent cinquante (14.250) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'une GBP (GBP 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»), et quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'une GBP (GBP 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»).

Le Conseil de Gérance est autorisé pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte notarié actant la constitution de la Société à augmenter de temps à autre, le capital social souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé, conformément aux dispositions de tout pacte d'associés conclu par les associés de temps à autre, en une seule fois ou par tranches successives, par émission des nouveaux titres avec ou sans prime d'émission, à condition toutefois que toute émission de nouveaux titres à un non-associé requiert l'approbation préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les nouvelles parts sociales avec ou sans prime d'émission peuvent être libérées par voie de versements en espèces ou par apport en nature de titres ou d'autres actifs, dans le respect des conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital, conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de constater cette modification ainsi qu'il sera autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi.

III. - Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par les statuts, le Conseil de Gérance a décidé en date du 20 mars 2012 de, suite à la réception par la Société du Second Montant de Souscription (tel que défini ci-après) et du Troisième Montant de Souscription (tel que défini ci-après) s'élevant à un montant total de cinq cent trente-cinq mille GBP (GBP 535.000,-) en numéraire, augmenter le capital de la Société d'un montant de deux mille quatre cents GBP (GBP 2.400) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents GBP (GBP 12.600) divisé en dix mille cinq cents (10.500) Parts Sociales de Classe A et deux mille cent (2.100) Parts Sociales de Classe B à quinze mille GBP (15.000) par l'émission de deux mille quatre cents (2.400) nouvelles Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale d'une GBP (GBP 1,-) chacune.

Les deux mille quatre cents (2.400) nouvelles Parts Sociales de Classe B ont été souscrites par LGT Group Foundation et entièrement libérées en espèces par un versement de deux cent trente-cinq mille GBP (GBP 235.000) (le «Second Montant de Souscription») et un versement de trois cent mille GBP (GBP 300.000) (le «Troisième Montant de Souscription»). Le montant total de la prime d'émission reçu par la Société après la réception du Second Montant de Souscription et du Troisième Montant de Souscription s'élève à cinq cent trente-deux mille six cents GBP (GBP 532.600).

La preuve du paiement de la somme de cinq cent trente-cinq mille GBP (GBP 535.000) a été rapportée.

IV. Conformément aux pouvoirs conférés au Conseil de Gérance par l'article 5 des statuts et suite à la réalisation de l'augmentation de capital décidée par le Conseil de Gérance telle qu'indiquée dans le présent acte et ultérieurement expliquée dans les Résolutions, le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 5.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quinze mille GBP (GBP 15.000,-) divisé en dix mille cinq cents (10.500) Parts Sociales de Classe A (telles que définies ci-après) et quatre mille cinq cents (4.500) Parts Sociales de Classe B (telles que définies ci-après).»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui lui seront facturés en raison du présent acte sont estimés à environs deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande du comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prime.

DONT ACTE, passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Colleran, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15520. Reçu soixantequinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013032514/138.

(130039377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

**OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OCM Luxembourg Coppice S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.303.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of February.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Luxembourg Coppice S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and in the course of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated on December 27, 2012 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164690 (the Sole Shareholder);

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Amendment to the name of the Company from "OCM Luxembourg Coppice S.à r.l." to "OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l.";

3. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company to take into consideration the name change adopted under item 2.; and

4. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the name of the Company from "OCM Luxembourg Coppice S.à r.l." to "OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l.".

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read:

"**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre février,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM Luxembourg Coppice S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée le 27 décembre 2012 en vertu d'un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A comparu:

OCM Luxembourg OPPS VIIIB S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164690, (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiquée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de la dénomination sociale de la Société de «OCM Luxembourg Coppice S.à r.l.» à «OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l.»;

3. Modification de l'article 1. des statuts de la Société afin de prendre en compte la modification de la dénomination sociale adoptée au point 2. ci-dessus; et

4. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «OCM Luxembourg Coppice S.à r.l.» à «OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l.».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM Luxembourg Coppice TopCo S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts)."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 février 2013. Relation: LAC/2013/6734. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013032493/121.

(130039524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Hornet Holdings Ltd., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.490.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of January,

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Hornet Holdings Ltd., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000, having its registered office at 6 C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 173.490 (the "Company").

There appeared:

Onex American Holdings II LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under file number 3599095, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Max Mayer, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 20,000 shares, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed. The Sole Shareholder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the capital of the Company by way of the issuance of 180,000 new shares with a nominal value of USD 1 each;

2. Subscription and payment of the 180,000 new shares with a nominal value of USD 1 each by way of incorporation of part of additional paid-in capital of the Company;

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the updated share capital of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 180,000 (one hundred and eighty thousand US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) to USD 200,000 (two hundred thousand US Dollars) by the creation and the issuance of the followings shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each:

- 18,000 (eighteen thousand) class A shares (the "Class A Shares"),
- 18,000 (eighteen thousand) class B shares (the "Class B Shares"),
- 18,000 (eighteen thousand) class C shares (the "Class C Shares"),
- 18,000 (eighteen thousand) class D shares (the "Class D Shares"),
- 18,000 (eighteen thousand) class E shares (the "Class E Shares"),
- 18,000 (eighteen thousand) class F shares (the "Class F Shares"),
- 18,000 (eighteen thousand) class G shares (the "Class G Shares"),
- 18,000 (eighteen thousand) class H shares (the "Class H Shares"),
- 18,000 (eighteen thousand) class I shares (the "Class I Shares"),
- 18,000 (eighteen thousand) class J shares (the "Class J Shares"), (The "New Shares")

Second resolution

It is resolved to accept that the New Shares of the Company, be fully subscribed and paid-up by the Sole Shareholder by way of the incorporation of part of the additional paid-in capital contributions made by the Sole Shareholder for an aggregate amount of USD 8,218,612 (eight million two hundred and eighteen thousand six hundred and twelve US Dollars) and recorded in the accounting balance sheet item named "account 115" (apport en capitaux propres non rémunérés par des titres - "Capital Contribution") (the "Account 115") up to an amount of USD 180,000 (one hundred and eighty thousand US Dollars) (the "Additional Paid-in Capital Incorporation").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder through its proxy holder declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of an amount of USD 180,000 (one hundred and eighty thousand US Dollars) by subscribing to the New Shares, to be fully paid-up by way of the Additional Paid-in Capital Incorporation.

Evaluation

Pursuant to a statement of value, which has been produced to the notary, the Sole Shareholder declared that prior to the Additional Paid-in Capital Incorporation, the amount of the additional paid-in capital recorded in the Account 115 is at least of an amount of USD 180,000 (one hundred and eighty thousand US Dollars).

Effective implementation of the Additional Paid-in Capital Incorporation

The Sole Shareholder, subscriber represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) prior to the Additional Paid-in Capital Incorporation the amount of the additional paid-in capital recorded in the Account 115 is at least of an amount of USD 180,000 (one hundred and eighty thousand US Dollars);
- (ii) it is the sole holder of all rights in and to the Account 115; and
- (iii) the Account 115 is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Partnership to read as follows:

"Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 200,000 (two hundred thousand US Dollars). It is divided into the following classes of shares:

- 20,000 (twenty thousand) class A shares (the "Class A Shares");
- 20,000 (twenty thousand) class B shares (the "Class B Shares");
- 20,000 (twenty thousand) class C shares (the "Class C Shares");
- 20,000 (twenty thousand) class D shares (the "Class D Shares");
- 20,000 (twenty thousand) class E shares (the "Class E Shares");

- 20,000 (twenty thousand) class F shares (the "Class F Shares");
- 20,000 (twenty thousand) class G shares (the "Class G Shares");
- 20,000 (twenty thousand) class H shares (the "Class H Shares");
- 20,000 (twenty thousand) class I shares (the "Class I Shares"); and
- 20,000 (twenty thousand) class J shares (the "Class J Shares").

All these 200,000 shares have a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Costs

The costs, expenses and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Partnership or which shall be charged to it in connection with the successive capital increases and decreases, have been estimated at about EUR 1,450.-

The amount of the contribution in kind is valued at EUR 134,803.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, seizième jour de janvier,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société Hornet Holdings Ltd., une société à responsabilité limitée dûment constituée et valablement existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 20.000 USD, ayant son siège social au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.490 (la «Société»).

A comparu:

Onex American Holdings II LLC, une société dûment constituée et valablement existante selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 3599095 Associé Unique»).

Ici représentée par Max Mayer, employé demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varieret restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 20.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de 180.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD chacune;
2. Souscription et paiement des 180.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD chacune par incorporation d'une partie des apports en capitaux propres non rémunérés par des titres;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter la modification du capital social de la Société; et
4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 180.000 USD (cent quatre-vingt mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 200.000 USD (deux cent mille dollars américains) par l'émission des parts suivantes d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune:

- 18.000 (dix-huit mille) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
 - 18.000 (dix-huit mille) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
 - 18.000 (dix-huit mille) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
 - 18.000 (dix-huit mille) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
 - 18.000 (dix-huit mille) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
 - 18.000 (dix-huit mille) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
 - 18.000 (dix-huit mille) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
 - 18.000 (dix-huit mille) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
 - 18.000 (dix-huit mille) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»);
 - 18.000 (dix-huit mille) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»);
- (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales de la Société soient entièrement souscrites et libérées par l'Associé Unique, par l'incorporation d'une partie des apports en capitaux propres non rémunérés par des titres d'un montant global de 8.218.612 USD (huit millions deux cent dix-huit mille six cent douze dollars américains), faits par l'Associé Unique et figurant dans le bilan au compte 115 (apports en capitaux propres non rémunérés par des titres-«Capital Contribution») (le «Compte 115») à hauteur d'un montant de 180.000 USD (cent quatre-vingt mille dollars américains) (l'«Incorporation des Apports non Rémunérés par des Titres»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire entièrement à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 180.000 USD (cent quatre-vingt mille dollars américains) en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales, devant être entièrement libérées par l' Incorporation des Apports non Rémunérés par des Titres.

Evaluation

En vertu d'une déclaration sur la valeur de l'apport fournie au notaire, l' Associé Unique déclare qu'avant l' Incorporation des Apports non Rémunérés par des Titres, le montant des apports en capitaux propres non rémunérés par des titres figurant au Compte 115 est au moins égal à 180.000 USD (cent quatre-vingt mille dollars américains).

Mise en œuvre effective de l' Incorporation des Apports Non Rémunérés par des Titres

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

(i) avant l' Incorporation des Apports non Rémunérés par des Titres, le montant des apports en capitaux propres non rémunérés par des titres figurant au Compte 115 est au moins égal à 180.000 USD (cent quatre-vingt mille dollars américains);

(ii) il est seul propriétaire de tous les droits attachés au Compte 115; et

(iii) le Compte 115 est libre de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précédent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 200.000 USD (deux cent mille dollars américains). Celui-ci est composé des classes de parts sociales suivantes

- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»);

- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»);

Toutes ces parts sociales ont une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) et sont chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison des augmentations et réductions successives de son capital, s'élève à environ 1.450,- EUR.

L'apport en nature a été évalué à 134.803,- EUR

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante représentée par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 23 janvier 2013. Relation GRE/2013/393. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013032367/203.

(130039642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Facebook Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 282.700,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 149.776.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of February.

Before Maître Francis Kesseler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Facebook Ireland Limited, a company incorporated under the law of Ireland, having its registered office at Hanover Reach, 5-7 Hanover Quay, Dublin, Ireland, registered with the Registrar of Companies of Ireland under number 462932 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Facebook Lux, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, governed by the laws of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 149.776, incorporated by a deed enacted by Maître Carlo Wersandt, notary public residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on 30 November 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") on 2 January 2010 number 1 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 16 August 2012, published in the Mémorial C number 2508 on 9 October 2012.

II.- That the 212 (two hundred twelve) shares with a nominal value of USD 1,100 (one thousand one hundred United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 49,500 (forty-nine thousand five hundred United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 233,200 (two hundred thirty-three thousand two hundred

United States Dollars) to USD 282,700 (two hundred eighty-two thousand seven hundred United States Dollars) by the issuance of 45 (forty-five) new shares with a nominal value of USD 1,100 (one thousand one hundred United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 450,500 (four hundred fifty thousand five hundred United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

2. Subscription and payment by Facebook Ireland Limited of the new shares by way of a contribution in kind;
3. New composition of the shareholding of the Company;
4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company; and
5. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 49,500 (forty-nine thousand five hundred United States Dollars) so as to raise the share capital from its current amount of USD 233,200 (two hundred thirty-three thousand two hundred United States Dollars) to USD 282,700 (two hundred eighty-two thousand seven hundred United States Dollars) by the issuance of 45 (forty-five) new shares with a nominal value of USD 1,100 (one thousand one hundred United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 450,500 (four hundred fifty thousand five hundred United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid-up by a contribution in kind made by the Sole Shareholder and consisting of a receivable in an amount of USD 500,000 (five hundred thousand United States Dollars) (the "Contribution").

Second resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 500,000 (five hundred thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated [4] February 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it as a formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Shane Crehan, residing professionally at 4, Chartwood Health Clonsilla, IRL-15 Dublin, Ireland, category A manager of the Company;
- b) Mr. David William Kling, residing professionally at 2113, Hillside Dr, USA - 94010 Burlingame, United States of America, category A manager of the Company;
- c) Mr. Christophe Gaul, residing professionally at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager of the Company; and
- d) Mrs. Constance Collette, residing professionally at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager of the Company.

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Facebook Ireland Limited: 257 (two hundred fifty-seven) shares with a nominal value of USD 1,100 (one thousand one hundred United States Dollars) each.

The notary acts that the 257 (two hundred fifty-seven) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association so as to read as follows:

"Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at two hundred eighty-two thousand seven hundred United States Dollars (USD 282,700), represented by 257 (two hundred fifty-seven) shares with a nominal value of one thousand one hundred United States Dollars (USD 1,100) each, all subscribed and fully paid-up."

(...)

The second paragraph of article 5 shall remain unchanged.

Estimate of costs

The costs, expenses and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois de février.

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Facebook Ireland Limited, une société constituée selon les lois de l'Irlande, ayant son siège social sis à Hanover Reach, 5-7 Hanover Quay, Dublin, Irlande, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Irlande sous le numéro 462932 Associé Unique»),

ici dûment représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de Facebook Lux, une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, régie par les lois du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.776, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire établi à Luxembourg (Grand-Duché of Luxembourg), le 30 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") le 2 janvier 2010 numéro 1 (la «Société»).

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par la notaire soussigné le 16 août 2012, publié au Mémorial C numéro 2508 le 9 octobre 2012.

II - Que les 212 (deux cent douze) parts sociales d'une valeur nominale de 1,100 USD (mille cent dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 49.500 USD (quarante-neuf mille cinq cents dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 233.200 USD (deux cent trente-trois mille deux cents dollars américains) à 282.700 USD (deux cent quatre-vingt-deux mille sept cents dollars américains) par l'émission de 45 (quarante-cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.100 USD (mille cent dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 450.500 USD (quatre cent cinquante mille cinq cents dollars américains), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;
2. Souscription et libération par Facebook Ireland Limited des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;
3. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société;
et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 49.500 USD (quarante-neuf mille cinq cents dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 233.200 USD (deux cent trente-trois mille deux cents dollars américains) à 282.700 USD (deux cent quatre-vingt-deux mille sept cents dollars américains) par l'émission de 45 (quarante-cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.100 USD (mille cent dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 450.500 USD (quatre cent cinquante mille cinq cents dollars américains), affecté au compte prime d'émission de la société (la «Prime d'émission»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique et consistant en une créance d'un montant total de 500.000 USD (cinq cent mille dollars américains) (l'«Apport»).

Deuxième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 500.000 USD (cinq cent mille dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 4 février 2013, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) M. Shane Crehan, résidant professionnellement au 4, Chartwood Health Clonsilla, IRL-15 Dublin, Irlande, gérant de catégorie A de la Société;
- b) M. David William Kling, résidant professionnellement au 2113, Hillside Dr, USA - 94010 Burlingame, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A de la Société;
- c) M. Christophe Gaul, résidant professionnellement au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, gérant de catégorie B de la Société; et
- d) Mme Constance Collette, résidant professionnellement au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, gérant de catégorie B de la Société.

Tous représentés par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- Facebook Ireland Limited: 257 (deux cent cinquante-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de 1,100 USD (mille cent dollars américains) chacune.

Le notaire témoigne que les 257 (deux cent cinquante-sept) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-deux mille sept cents dollars américains (282,700 USD), représenté par deux cent cinquante-sept (257) parts sociales ayant une valeur nominale de mille cent dollars américains (1.100 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

(...)

Le second paragraphe de l'article 5 demeure inchangé.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévautra.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 février 2013. Relation: EAC/2013/1859. Reçu soixantequinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013032334/228.

(130039604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Lion/Visor Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.716.480,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.537.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013035262/13.

(130043222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.
